



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES POUR LES PERSONNES SUPERVISEURES DE STAGES EN MILIEU SCOLAIRE

*** Veuillez prendre note des changements concernant les frais de déplacement.**

FRAIS DE DÉPLACEMENT

- Remboursés au tarif du personnel régulier (0.45 \$/km).
- Les calculs sont effectués de « distance à distance » selon les [tables](#) informatisées du Service des Finances. **Il est important d'indiquer le lieu du point de départ et lieu d'arrivée.**

FRAIS DE REPAS

- S'appliquent selon les règlements de l'Université si la distance « aller-retour » excède 180 km. Le montant maximal alloué pour un déjeuner est de 11 \$ et pour un dîner de 16 \$. Les reçus sont exigés.
- Dans le cas de supervision de plusieurs stagiaires et/ou plusieurs écoles dans la même journée, la Faculté acceptera une dépense de repas maximale de 16 \$. Les reçus sont exigés.

FRAIS DE REPRÉSENTATION

- Aucun frais de représentation tel que de payer des consommations ou repas aux stagiaires ou personnes enseignantes associées n'est remboursable.

AUTRES FRAIS

- Les autres frais qui seront remboursés sont les frais de poste et les frais d'appels interurbains. Les factures originales sont requises et doivent indiquer clairement les appels pour lesquels un remboursement est demandé.

NOTE : *Sur demande, nous pourrions vous retourner les factures originales des appels interurbains.*

SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

- Certaines situations exceptionnelles non prévues par la présente politique pourraient survenir. Vous devez contacter les responsables du dossier des stages avant d'effectuer des dépenses non prévues par la présente politique.

POUR INFORMATIONS

Sara Grand'Maison
Coordonnatrice académique
Téléphone : 819 821-8000, poste 66062
Télécopieur : 819 821-7970
Courriel : Sara.Grandmaison@usherbrooke.ca